

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 30 juillet 2018 à 19h30**

Le Conseil municipal dûment convoqué le 23 juillet 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

**Etaients présents :** M. DEVIGE Georges, Maire, MM : CHATAGNON Pascal, D'ESPAGNAC Nicolas, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, SUTRE Sébastien, WILMART Eric

**Abseuts :** CHAPT Sabine, COURPON Céline, LIAUD Sandra, THERMIDOR Frédéric.

**Excusé :** MUNIER Maurice

**Secrétaire :** DUMOUSSEAU Eric

Le Conseil Municipal et l'assemblée respectent une minute de silence en mémoire de Monsieur Rémi LANDIER, notre Maire Honoraire décédé le 25 juin 2018.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

### **1- Convention de desserte en gaz naturel du Lotissement Le Renclos**

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de desservir en gaz naturel le Lotissement communal "Le Renclos" composé de neuf lots à lotir.

Il expose que GRDF nous a fait une proposition de desserte en gaz naturel pour un montant de 3 625 €

La pose des coffrets sera effectuée par l'Entreprise de Travaux Publics, en remboursement de 45 € par coffret sera remboursé par le distributeur

Le financement de la collectivité sera de 1 575 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire

- à signer la convention de desserte en gaz naturel du Lotissement Le Renclos,
- à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **2- Mission de maîtrise d'ouvrage déléguée - Grand Cognac**

Monsieur le Maire expose que nous avons la possibilité de confier à la Communauté d'Agglomération "Grand Cognac", la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réfection de trottoirs en béton désactivé "Route de Bourras".

Le montant de ces travaux s'élève à 6 175.32 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire :

- à confier la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réfection de trottoirs en béton désactivé "Route de Bourras" à la Communauté d'Agglomération "Grand Cognac" pour un montant de 6 175.32 € TTC.

-à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Grand Cognac

- précise que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2018.

### **3- CLECT – Approbation des rapports d'évaluation de transferts de compétences**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 07 juin dernier. Il donne lecture des six rapports d'évaluation qui ont été approuvés par la CLECT.

Il explique que le conseil municipal doit se prononcer sur ces derniers, à savoir :

- Transfert de la compétence GEMAPI
- Transfert de la zone d'activité des Pellières à Saint-Simeux
- Transfert de la piscine de Cognac
- Transfert de la piscine de Châteauneuf-sur-Charente
- Transfert des ouvrages de gestion des eaux pluviales
- Transfert de la compétence réseaux de communication électroniques

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent les rapports d'évaluation de la CLECT et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

#### **4- Harmonisation des compétences – Grand Cognac**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des délibérations adoptées par le conseil communautaire le 28/06/2018.

Il expose la création des compétences nouvelles prises par la communauté d'agglomération de Grand Cognac :

- Compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,
- « Contribution au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur le territoire, ainsi qu'aux œuvres universitaires, notamment par la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'immeuble de l'université des eaux de vies de Segonzac »,
- « Elaboration et mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) »,
- « Lutte contre les fléaux atmosphériques ».

Le conseil municipal, approuve le transfert des compétences listées ci-dessus à compter du 01/01/2018 à la majorité des voix (4 pour et 3 abstentions).

#### **5- Motion de soutien – Gare dite de Jarnac**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- s'oppose à la réduction drastique des horaires d'ouverture du guichet de la gare dite de Jarnac,
- demande de ne pas mettre en exécution cette décision qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural,
- propose qu'une rencontre ait lieu avec les élus du territoire afin d'engager des solutions de maintien du service de guichet de la gare et de tout autre service public défaillant ou en voie de l'être sur le territoire.

#### **8 - Questions diverses:**

- Monsieur CHATAGNON Pascal informe le conseil que la DDT a émis un avis favorable aux dossiers d'autorisation de travaux concernant la mise aux normes des ERP et IOP (2ème et dernière tranche de l'ADAP)
- La première réunion concernant notre Lotissement Le Renclos a eu lieu le 18 juillet avec tous les acteurs du projet. Les travaux de viabilisation doivent débuter le 15 octobre. Le piquetage a été fait par le géomètre. Nous avons 2 courriers de réservation de lots.
- Monsieur le Maire informe de la fermeture définitive de la Trésorerie de Jarnac au 01/01/2020.
- Nous avons fait une demande de subvention de DETR auprès de la sous-préfecture pour l'aménagement sécurité de la Route de Jarnac et de la Route du Goulet. Un montant de 71 937.50 € nous a été alloué. La commission d'enfouissement des réseaux ne s'est pas encore réuni nous sommes toujours en attente d'une réponse.
- Madame Justine BESSON, notre contrat Emploi Avenir a fait part à Monsieur le Maire de son souhait d'obtenir un emploi stable. Elle informe Monsieur le Maire d'un emploi susceptible de l'intéresser sur une commune voisine. Le Conseil Municipal décide de proposer à Madame BESSON de l'employer en tant qu'adjoint technique à l'issue de son contrat « Emploi Avenir » en raison de 32 à 35 heures (à fixer en accord avec elle en temps voulu)

- Monsieur le Maire propose une réunion à l'ensemble des conseillers le Lundi 6 Août 2018 à 19h à la Mairie afin d'étudier les « dents creuses » de la Commune dans le cadre de l'élaboration du PUI. Cette réunion n'est pas ouverte au public.
- Nous avons reçu les remerciements des Restaurants du cœur, de la Croix Rouge, d'un Hôpital pour les enfants, de Créa Scène pour l'attribution de leur subvention annuelle
- Le Tour Poitou Charentes passera par Foussignac le 22 Août aux alentours de 13 heures

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.**

